



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 21 MARS 2022

N° 2022-05-01

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

La présente séance se déroule dans le cadre de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 135
Présents (mini 30) : 52

Nombre de voix

En exercice : 255
Présentes : 100
Exprimées par pouvoirs : 72
Total (mini 129) : 172

Quorum atteint

3 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Didier-Claude BLANC, Patricia PICARD, Samuel ARNAUD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)

Catherine RIMBERT

3 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 7 voix)

Pierre COMBES, Fabien LIMONTA, Corinne MOULIN

1 représentante du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteuse de 7 voix)

Françoise PINET

4 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Jean-Paul MAZEL, Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS

40 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BARBANSON Fabienne, BAS Claude, BERNARD Sébastien, BICHON Gérard, BOMPARD Marc, BOURSAUX Philippe suppléant, BRETTON Hélène, CAHN Philippe, CANIZAREZ Gérard suppléant, CHARASSE Daniel suppléant, CHAREYRE Laurent, CIRER-METHEL Pascal, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DENIEAULT Jeannie, FERRIGNO Rosy, GENTIL Anne, GERMAIN Jean-Claude suppléant, GOURDON Claudine, HONVAULT Guillaume, JACQUEMART Vincent, JAN Maryvonne, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, MAOUI Renée, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELOUX Nicole, PEYRON Roland, PRUNSTER Magali, ROCHAS Yannis, ROUSSELLE Didier, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, TARDY Lionel, TOUCHE Danielle, TRACOL Yann, WURMSER Brigitte, YAFFEE Caroline

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jean GARCIA à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON et Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Christian BARTHEYE et Jacques NIVON à Marc BOMPARD, Jean-Christophe CAMP à Philippe CAHN, Frédéric ROUX (commune et EPCI) à Laurent CHAREYRE, Agnès ROSSI et Jean SCHÜLER à Gilles CREMILLIEUX, Jacqueline BOUYAC et Jean-François PERILHOU à Rosy FERRIGNO, Alain JEUNE (commune et EPCI) à Jean-Paul MAZEL, Marlène MOURIER et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Robert GARCIN (commune et EPCI) à Nicole PELOUX, Gérard TENOUX à Françoise PINET, Monique BALDUCHI et Muriel BREDY à Pascale ROCHAS, Sophie LACOSTE-PERICARD à Yannis ROCHAS, Stéphane DECONINCK et Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT, Claude PIGAGLIO à Lionel TARDY, Claire LAPIE à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Jean-Claude ARDIGSON, Véronique CHAUVET, Laurent COMBEL, Lamia CONTRUCCI, Julien DECORTE, Jason DUQUENOY, Marie FLOQUET, Laurence GIRARD, Mathilde GIROUD, Christian GODART, David HALTER, Annkatrin JEPSEN, Marc LAVARENNE, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Sylvie PEROT, Isabelle RIPERT, Laurent RIVIERE, Didier ROBERT, Serge ROUX, Xavier THIERRY.

Invités excusés

Audrey MATHIEU DDT 26 Antenne de Nyons, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons.

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOQ suppléante, Philippe CANOVAS DDFIP 26, Lucien DE MUNTER conseiller municipal de Mérindol les Oliviers, Annie FEUILLAS Maire d'Aulan, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Olivier SALIN Maire de Rémuzat, Virgile VAN ZELE Journaliste

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote des Budgets primitifs 2022 : budget principal et budget annexe

Rapport :

La Présidente présente les Budgets Primitifs 2022 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales incluant un budget principal et un budget annexe, proposés au vote du Comité Syndical.

Délibération

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Adopte** le budget primitif 2022 du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies Provençales
- **Adopte** le budget primitif 2022 du budget annexe
- **Donne** tous pouvoirs à la Présidente pour solliciter toutes subventions et poursuivre l'exécution des présents budgets
- **Précise** que pour l'année 2022, la participation statutaire de la région Auvergne Rhône-Alpes sera de 405 000 € et celle de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de 272 500 €

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

